



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 5 septembre 2017 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Aucune question n'est posée par les vingt-six personnes présentes.

2017-329

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

37. Fondation trains de nuit - Demande de subvention - Appui

38. Fondation trains de nuit - Activité de promotion

Procès-verbaux

2017-330

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 août 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 7 août 2017 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 7 août 2017.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2017-331

Règlement concernant la régie interne des séances du conseil municipal - Avis de motion

M. André Claveau donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la régie interne des séances du conseil municipal* afin de le mettre à jour.

2017-332

Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2017-2018 - Avis de motion

M. Jean Lalande donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2017-2018*.



2017-333 **Adoption du projet de *Règlement concernant la régie interne des séances du conseil municipal***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière adjoint a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement concernant la régie interne des séances du conseil municipal* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-334 **Adoption du projet de *Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2017-2018***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2017-2018* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-335 **Adoption du *Règlement 458-20 concernant la garde de poules en milieu urbain***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 7 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 7 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 458-20 concernant la garde de poules en milieu urbain* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2017-336 Adoption du Règlement 517 concernant la circulation et le stationnement - RM-330

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 7 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 7 août 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement 517 concernant la circulation et le stationnement - RM-330* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2017-337 Plan stratégique 2017-2027 et Plan d'action 2017-2022

Document : Plan stratégique 2017-2027 et Plan d'action 2017-2022, non datés.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal adopte son Plan stratégique 2017-2027 ainsi que son Plan d'action 2017-2022.

2017-338 Entente pour la gestion du parc à chiens

CONSIDÉRANT que des citoyens ont entrepris des démarches pour la constitution d'un organisme à but non lucratif qui verra à la gestion du parc à chiens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'est engagée à aménager un parc à chiens si la gestion en était dévolue à un tel organisme;

CONSIDÉRANT que des sommes ont été inscrites au budget 2017 pour cet aménagement;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal confirme que les travaux du parc à chiens seront débutés à l'automne 2017.

QU'une entente de gestion avec un organisme à but non lucratif devra être signée avant l'ouverture de ce parc à chiens aux citoyens.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2017-339 Club de hockey Cuisine Action de Farnham - Entente de publicité

Document : Projet d'entente, non daté.



Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve les termes de l'entente de publicité à intervenir avec le Club de hockey Cuisine Action de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2017-340

Rue des Castors - Régularisation de titre de propriété

Document : Dossier du directeur des Services techniques et du développement daté du 24 août 2017.

CONSIDÉRANT que l'intention de la Ville de Farnham était de prolonger la rue des Castors jusqu'à la rue des Écureuils;

CONSIDÉRANT qu'une erreur de la matrice graphique et du rôle foncier est survenue quant à la propriété de la portion de la rue des Castors constituée du lot 4 354 209 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT les conclusions de la recherche effectuée par M^e Diane Lépine, notaire, dans sa lettre du 30 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que la rue des Castors est ouverte à la circulation et entretenue par la Ville de Farnham depuis 2010;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation des titres;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham décrète l'ouverture de la rue des Castors sur le lot 4 354 209 du cadastre du Québec.

QUE la résolution 2010-147 soit modifiée afin de procéder à la réception finale des ouvrages de la rue des Castors sur le lot 4 354 209 du cadastre du Québec, autrefois le lot P193 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest.

QUE le procès-verbal de correction du 14 mai 2010 soit aussi modifié en ce sens.

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger l'acte d'acquisition, pour 1 \$, du lot 4 354 209 du cadastre du Québec

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.

2017-341

Carrefour action municipale et famille - Renouvellement d'adhésion

Document : Facture du Carrefour action municipale et famille datée du 1^{er} septembre 2017.



Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham renouvelle son statut de membre du Carrefour action municipale et famille du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2018, au coût de 174,76 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.

Finances municipales

2017-342

Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Document : Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes au 5 septembre 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ordonne de mettre en vente pour défaut de paiement de taxes les immeubles ci-dessous :

Matricule	Propriétaire(s)	Immeuble
4514-37-4084	Diane St-Germain et Daniel Bouchard	693, rue Jacques-Cartier Sud
4515-33-8062	Diane St-Germain et Daniel Bouchard	213, rue Jacques-Cartier Sud
4516-71-4979	Hôtel Montcalm de Farnham	222, rue Principale Est
4616-42-9823	Jean-Guy Lussier	827, rue Yamaska Est
4612-73-9757-037	Pierre Falcon	100, rue de Barcelone
4616-20-0808	9151-2145 Québec inc.	595, rue Principale Est
4514-25-1254	Francine Barabé et Louis Gauvin	900-904, rue Jacques-Cartier Sud
4417-38-0887	Shon Gilmore	1250, chemin Yamaska
4612-73-9757-034	Raymond Hébert	20, rue de Tolède
4512-07-0774	Hedwig Bott	111, chemin Jetté
4517-81-7920	Vicky Pothier et Marc Pinsonneault	195, rue des Marguerites Est
4616-12-2535	Alain Paquette	Lot 4 446 474 du cadastre du Québec (Rue Saint-Paul)
4616-12-3148	Alain Paquette	613-615, rue Saint-Paul
4615-29-8832	Gabriel Rudd	688-694, rue Principale Est
4515-87-8960	Fanny Marcil et Sébastien Bélanger	185, rue Saint-Louis
4615-22-4611	Placements Guy R. Poulin inc.	748, rue Racine
4616-47-0710	Placements Guy R. Poulin inc.	685, rue Ménard
4612-73-9757-042	Éric Stepputat	36, rue d'Alicante
4916-26-6799	David Bernard	420, chemin de la Rive-Sud
4515-75-8650	Hugo Eustache	24, rue Saint-Louis
4516-81-3288	9259-2831 Québec inc.	277-279, rue Principale Est
4515-31-1658	Talon development inc.	Lot 4 354 146 (Rue Yvonne-Demers)
4515-31-1336	Talon development inc.	Lot 4 354 152 (Rue Yvonne-Demers)

QUE la greffière soit chargée d'aviser les propriétaires de ces immeubles de la date et du lieu de la vente.



QUE la trésorière ou le directeur général soient autorisés, afin de protéger la créance de la Ville, à enchérir pour et au nom de la Ville de Farnham, conformément à la loi et à acquérir, si nécessaire, les immeubles à être vendus lors de cette vente pour défaut de paiement de taxes.

2017-343 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 30 août 2017

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 30 août 2017.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 224 372,73 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 243 556,33 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 août 2017 soit approuvé.

2017-344 Utilisation du fonds de roulement - Service des loisirs, culture et tourisme

Document : Dossier de la trésorière daté du 22 août 2017.

CONSIDÉRANT les projets réalisés en 2017;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal décrète que le financement des dépenses suivantes le sera par le fonds de roulement et remboursées sur une période de trois ans :

Projet	Montant
Piscine Saint-Bruno	
Peinture et remplacement du sable	43 904,05 \$
Aréna Madeleine-Auclair	
Remplacement du pare-feu isolation	23 000 \$

2017-345 Travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau - Paiement 13

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 14 août 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 13 des travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau à la compagnie Groupe Mécano inc. au montant de 11 569,44 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 1 118,06 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2017-346 Travaux de pavage 2017 - Paiement 1

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 22 août 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 1 des travaux de pavage 2017 à la compagnie Pavages Maska inc. au montant de 444 711,81 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 42 976,67 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2017-347 Nage-o-thon

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 1^{er} août 2017.

CONSIDÉRANT qu'un nage-o-thon a été organisé par les sauveteurs le 24 juillet dernier à la piscine Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 52 \$ y a été amassée;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise le versement d'une somme de 52 \$ au Fonds Simon-Pierre, cette somme ayant été amassée lors d'un nage-o-thon tenu le 24 juillet dernier.

QUE la Ville de Farnham verse une somme supplémentaire de 100 \$ au Fonds Simon-Pierre. Cette somme sera puisée dans le fonds du tournoi de golf.

Ressources humaines

2017-348 Fédération québécoise des Municipalités - Congrès

CONSIDÉRANT que M. Jean-François Poulin ne peut plus assister au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2017-153 soit modifiée en retirant le nom de M. Jean-François Poulin.

2017-349 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics)

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Zachary Blanchet à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics) à compter du 6 septembre 2017 pour une période maximale de cent quatre-vingt jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

2017-350

Fin de la période de probation de M. Sébastien Tremblay

CONSIDÉRANT que M. Sébastien Tremblay a été embauché à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux) le 16 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Tremblay était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que M. Tremblay a terminé avec succès cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M. Sébastien Tremblay à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux), rétroactivement au 16 janvier 2017.

Traitement des eaux

2017-351

Octroi du contrat de cueillette, transport et disposition ou valorisation des boues déshydratées de la station d'épuration

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative datés du 25 août 2017.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, quatre soumissions ont été déposées comme suit :

Compagnie	Prix (Incluant les taxes)
Environnement Viridis inc.	59 442,08 \$
Agrobiosol inc.	59 998,55 \$
Andana Services inc.	74 593,48 \$
Englobe Corp.	107 501,63 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le contrat pour la cueillette, le transport et la disposition ou la valorisation des boues déshydratées de la station d'épuration soit octroyé à la compagnie Environnement Viridis inc. au prix établi dans la soumission déposée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-00-446.



Travaux publics

2017-352 **Parcs Conrad-Blain et du Major-Général-Alain-Forand - Remplacement de bollards**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 22 août 2017.

CONSIDÉRANT que les bollards ont à nouveau été l'objet de vandalise;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'achat de vingt-huit bollards au coût unitaire de 569 \$, excluant les taxes, afin de remplacer ceux installés dans les parcs Conrad-Blain et du Major-Général-Alain-Forand.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721 et financée par le surplus libre.

2017-353 **Acquisition de bacs de compostage - Regroupement d'achat**

CONSIDÉRANT que le compostage des matières organiques sera implanté sur l'ensemble le territoire de Brome-Missisquoi en 2018 par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour le projet de compostage a été déposée par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que, si cette demande est acceptée, une subvention de 33 % sera reçue pour l'acquisition des bacs pour la collecte des matières compostables;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* permettent la création de regroupements d'achats incluant des Municipalités et des organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire participer à un achat regroupé de bacs servant à la collecte des matières compostables;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme que les données déjà transmises à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi concernant le nombre de bacs requis sur son territoire sont exactes.

QUE la Ville de Farnham confie à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi le mandat de procéder en son nom, et avec les autres Municipalités intéressées, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication du contrat d'achat de bacs pour la collecte des matières compostables.

QUE la Ville de Farnham s'engage à respecter le contrat qui sera octroyé par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi pour l'acquisition de ces bacs.



QUE M. Michel Phaneuf, directeur du Service des travaux publics soit désigné à titre de représentant de la Ville de Farnham pour participer aux réunions du regroupement d'achat.

QUE la Ville de Farnham s'engage à payer, en totalité, la facture qui lui sera transmise pour l'acquisition des bacs nécessaires à la collecte des matières compostables sur son territoire et que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi verra, dès l'obtention de la subvention, à redistribuer celle-ci au prorata des commandes effectuées.

QUE les bacs ainsi acquis demeureront la propriété de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2017-354

Octroi du contrat d'achat d'une génératrice pour l'hôtel de ville

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative datés du 25 août 2017.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, trois soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Integreted distribution systems limited partenership - Génératrice Drummond	63 604,17 \$
Le Groupe Roger Faguy inc.	67 835,25 \$
Drumco énergie inc.	68 500,95 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le contrat pour l'achat d'une génératrice pour l'hôtel de ville soit octroyé à Integreted distribution systems limited partenership - Génératrice Drummond au coût de 63 604,17 \$ incluant les taxes.

QUE l'option de la garantie prolongée ne soit pas prise.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-100-00-725 et financée par le surplus libre.

2017-355

Octroi du contrat d'achat d'un balai-aspirateur sur véhicule neuf

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative datés du 25 août 2017.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, une seule soumission a été déposée comme suit :

Soumissionnaire	Prix (Incluant les taxes)
Pièces d'équipement Bergor inc.	356 014,34 \$



Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le contrat pour l'achat d'un balai-aspirateur sur véhicule neuf soit octroyé à Pièces d'équipement Bergor inc. au coût de 356 014,34 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-725 et financée par le fonds de roulement sur une période de dix ans.

Services techniques et développement

2017-356 Programme Rénovation Québec - Mandat pour l'analyse des demandes

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 2 août 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que M^{me} Sylvie Lavigneur soit mandatée afin d'effectuer l'analyse des subventions qui seront déposées à la Ville de Farnham dans le cadre du Programme Rénovation Québec, au taux horaire de 65 \$.

QUE les déplacements de M^{me} Lavigneur soient remboursés au taux de 0,54 \$ du kilomètre.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

2017-357 Demande de dérogation mineure - Lot 5 034 612 du cadastre du Québec - 1355, boulevard Magenta Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 17 juillet 2017.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 16 août 2017;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure du Fonds de développement Farnham-Rainville inc., propriétaire du lot 5 034 612 du cadastre du Québec sis au 1355, boulevard Magenta Est, mandaté par la compagnie Flexpipe inc., visant à permettre un agrandissement avec une marge arrière de 6 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge arrière de 15 m.

2017-358 Demande de dérogation mineure - Lot 4 447 292 du cadastre du Québec - 826, rue Elm

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 17 juillet 2017.



La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'il est possible de construire un garage détaché en cour arrière en respectant la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT que la construction projetée va porter atteinte à la jouissance de propriété du voisin, qui aurait un grand mur aveugle près du mur latéral gauche de son bâtiment principal, lequel est pourvu de fenêtres;

CONSIDÉRANT que le projet ne s'harmonise pas avec le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 16 août 2017;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure de M^{me} Sandra Lacasse et M. Michel Dupuis, propriétaires du lot 4 447 292 du cadastre du Québec sis au 826, rue Elm, visant à permettre la construction d'un garage attaché au bâtiment principal avec une marge latérale de 0,91 m, une marge avant de 6,67 m et une superficie de 58,56 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge latérale de 2 m, une marge avant de 7,5 m et une superficie maximale de 54,44 m².

2017-359 Demande de permis - 826, rue Elm

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 17 juillet 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la construction d'un garage attaché au bâtiment principal pour la propriété sise au 826, rue Elm;

CONSIDÉRANT que le garage projeté ne s'harmonise pas dans le secteur environnant, lequel comprend des propriétés pourvues de garages détachés seulement;

CONSIDÉRANT que la construction projetée est massive comparativement aux dimensions de la résidence et des résidences avoisinantes;

CONSIDÉRANT que la couleur du parement extérieur projeté est foncée et ne s'agence pas avec les résidences environnantes;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure permettant cette construction a été refusée;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal refuse l'émission du permis pour la construction d'un garage attaché au bâtiment principal sur la propriété sise au 826, rue Elm en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-360 Demande de permis - 370, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 août 2017.



CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour le remplacement du parement extérieur de la toiture du bâtiment sis au 370, rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le remplacement du parement extérieur de la toiture du bâtiment sis au 370, rue de l'Hôtel-de-Ville, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-361 Demande de permis - 214-218, rue Principale Ouest

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 août 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour le remplacement des balcons du bâtiment sis aux 214-218, rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le remplacement des balcons du bâtiment sis aux 214-218, rue Principale Ouest, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-362 Demande de permis - 760, boulevard Kirk

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 21 août 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour le remplacement de la totalité des ouvertures, des corniches, une section du revêtement extérieur, la démolition et reconstruction du perron avant et l'ajout de colonnes de soutien au bâtiment sis au 760, boulevard Kirk;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour remplacement de la totalité des ouvertures, des corniches, une section du revêtement extérieur, la démolition et reconstruction du perron avant et l'ajout de colonnes de soutien au bâtiment sis au 760, boulevard Kirk, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que la totalité des ouvertures (Portes et fenêtres) soit blanche.
- Que les corniches soient blanches.
- Que, si des moulures décoratives sont installées aux pourtours des ouvertures, celles-ci soient blanches.



- Que la descente de gouttière, présentement installée sur la façade avant, soit installée sur le côté.
- Que le revêtement extérieur projeté, sur les nouvelles colonnes et sur le décroché de l'entrée située sur la façade avant de l'immeuble, soit de la même couleur; laquelle devra être pâle afin de s'harmoniser avec la pierre existante et présente sur la façade avant de l'immeuble.

Loisirs, culture et tourisme

2017-363

Spectacle de François Bellefeuille - Permis de vente de boissons alcoolisées

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la vente de boissons alcoolisées lors du spectacle de François Bellefeuille le 7 octobre 2017 à l'école Jean-Jacques-Bertrand de midi à minuit.

QUE M^{me} Roxanne Roy-Landry, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander les permis nécessaires à cette fin.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-20-639.

Représentation

2017-364

Fondation des sports adaptés - Tournoi de golf

Document : Facture de la Fondation des sports adaptés datée du 10 juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal ratifie l'achat d'un droit de jeu pour le tournoi de golf de la Fondation des sports adaptés tenu le 10 juin 2017.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

Ajouts

2017-365

Fondation trains de nuit - Demande de subvention - Appui

Documents : Courriel de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi daté du 31 août 2017 et lettre du maire datée du 5 septembre 2017.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a appuyé le projet de train de passagers Montréal-Sherbrooke par sa résolution 2017-315;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a lancé le programme Fonds national des corridors commerciaux;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie la demande de subvention déposée par la Fondation trains de nuit dans le cadre du programme Fonds national des corridors commerciaux pour le projet de train de passagers Montréal-Sherbrooke.

QUE l'engagement financier de la Ville de Farnham à ce projet se limite à celui autorisé par la résolution 2017-315.

2017-366

Fondation trains de nuit - Activité de promotion

Document : Courriel de M. François Rebello daté du 4 septembre 2017.

CONSIDÉRANT l'activité de promotion du train de passagers Montréal-Sherbrooke organisée par M. François Rebello le 25 septembre prochain;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham achète deux billets pour l'activité de promotion du 25 septembre prochain au coût unitaire de 250 \$.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

Seconde période de questions

Trois des vingt-sept personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Centre de la nature.
- Piste cyclable le long de la route 235 vers le Sud.
- Dérogation mineure du 760, boulevard Kirk.
- Pavage des rues des Écureuils et des Chevreuils.

La séance est levée à 19 h 38.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire